

NOMENCLATURE : 08 - 09

DECISION RELATIVE AU DON D'ARCHIVES DE

**Pôle Vie Locale – Réussite et Solidarité –
Projet Social
Direction des Affaires culturelles et du
Patrimoine
Service Archives-Documentation**

Affaire suivie par Mme Aurélie DAVID
Attaché territorial de conservation
AD/TV

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230515-DEC_2023_166-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2023

Monsieur Antonin HULOT

Le Maire de la Ville de LENS, Président de la
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu les dispositions de l'article L.2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date
du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article
L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre
2022, portant délégation à des Adjointes au Maire,

Vu les dispositions de l'article L.213-6 du Code
du Patrimoine reconnaissant pour chacun des services d'archives
publics la possibilité d'accueillir les archives privées,

Vu la demande exprimée le 13 mars 2023 par
Monsieur Antonin HULOT, demeurant, 11 rue Valentin Haüy,
62300 LENS de faire don à la Municipalité de ses documents
d'archives,

Vu l'acceptation de la Municipalité de LENS pour
que soient conservés au sein du service des archives municipales,
les documents cédés par Monsieur Antonin HULOT,

Décision n° 2023 - 166

DECIDE

ARTICLE 1 : La Ville de Lens accepte de recevoir à titre de don de documents de
Monsieur Antonin HULOT, décrit ci-après :

- 29 billets de matchs du Racing Club de Lens au stade Bollaert.

ARTICLE 2 : Ces documents seront soumis aux mêmes règles de communicabilité
que les archives publiques.

ARTICLE 3 : La présente décision sera publiée sur le site internet de la Ville
www.villedelens.fr (rubrique actes administratifs).

ARTICLE 4 : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie est chargé de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le 15 mai 2023

Pour le Maire

L'Adjointe déléguée à la Culture,
Helene CORRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Corre', written over a faint horizontal line.